

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Aquitaine International - Plan d'actions 2005 de l'Euro Info Centre -
Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Euro Info Centre (E.I.C.) Bordeaux Aquitaine, hébergé par la plate-forme d'ingénierie Aquitaine International, s'inscrit en tant que relais officiel de la Commission Européenne.

Centre d'information, de conseil et d'assistance sur l'ensemble des questions communautaires, l'Euro Info Centre répond aux besoins des entreprises, et en particulier des PME, pour soutenir leur capacité à jouer un rôle en termes de croissance et d'emploi sur le marché européen.

Depuis 1992, notre établissement public contribue, aux côtés de l'Union Européenne, du Conseil Régional d'Aquitaine et des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine au financement des missions menées par cette structure.

Le programme d'actions 2005 mené par l'E.I.C. Bordeaux Aquitaine se décline ainsi :

1 – Activités de sensibilisation et services aux entreprises :

- poursuite des actions en faveur des entreprises situées sur le territoire de l'agglomération lors de réunions avec les associations locales sur des thématiques touchant l'Europe et le fonctionnement du marché unique,
- réalisation de supports d'information sur l'évolution de la réglementation européenne et les grandes orientations communautaires,
- appui en matière d'aide au montage de dossiers de financement, grâce au réseau de partenaires (ANVAR, ADERA, Aquitaine Europe Communication ..) qui font partie du comité de pilotage régional animé par l'E.I.C. dans le cadre du programme européen de renforcement de la coopération locale,
- poursuite d'une démarche d'information directe sur des thématiques intéressant particulièrement la Communauté Urbaine : environnement et développement durable, évaluation et la conformité et marquage CE,
- confirmation du rôle de l'E.I.C. comme relais des entreprises de l'agglomération auprès de la Commission Européenne sur les difficultés d'accès au marché intérieur.

2 – Participation à des actions collectives avec des associations locales et autres réseaux d'aides aux entreprises :

Dans le cadre du programme de coopération locale l'E.I.C. propose de collaborer avec les associations technopolitaines pour développer la mise en place d'actions collectives de formation et d'information à la réglementation européenne.

3 – Appui à la réalisation d'un site portail des acteurs économiques de l'agglomération

La démarche poursuivie par l'E.I.C. est de réaliser un site portail de référence, avec l'appui d'un comité de pilotage, afin de recenser les réseaux d'aides aux entreprises. Une centaine d'organismes seront rassemblés par thématiques, ce site étant destiné à pouvoir être utilisé par la Communauté Urbaine, notamment, dans le cadre de sa démarche en faveur de ses actions de développement économique.

L'association Aquitaine International sollicite pour 2005 le renouvellement de la contribution de notre établissement public à hauteur de 17.500 €, au titre du budget de fonctionnement de l'E.I.C. Bordeaux-Aquitaine qui s'élève à 145.358 € T.T.C répartis comme suit :

CHARGES	T.T.C.	RESSOURCES	T.T.C.
Salaires et charges	102.762 €	C.C.I Aquitaine	65.770 €
Achats	600 €	Communauté Urbaine	17.500 €
Matières et fournitures	4.345 €	Conseil Régional	19.500 €
Locations	13.632 €	Commission européenne	32.000 €
Honoraires	10.775 €	CNASEA	10.588 €
Publicité	9.244 €		
Déplacements, missions	4.000 €		
TOTAL :	145.358 €	TOTAL :	145.358 €

Compte tenu du programme d'actions présenté pour 2005 par l'E.I.C. Bordeaux Aquitaine, dont les PME/PMI installées sur le territoire de l'agglomération bordelaise bénéficient largement, il vous est proposé de poursuivre notre accompagnement financier au fonctionnement de cette structure.

Toutefois, il convient de rappeler que la Communauté Urbaine de Bordeaux, qui soutient l'E.I.C. Bordeaux Aquitaine depuis 1992, avait décidé en 2000 de porter un effort financier maximum jusqu'en 2002 à hauteur de 22.867 € pour aider l'association alors très sollicitée dans le cadre de sa mission de préparation au passage à la monnaie unique puis à l'élargissement de l'Union Européenne.

Depuis 2003, le soutien financier de notre établissement public est entré dans une phase de désengagement, passant cette année-là à 20.000 €, puis à 17.500 € en 2004.

Conformément à ce processus, il est proposé, pour l'année 2005 de ramener l'accompagnement de la Communauté Urbaine à 15.000 €.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, Mesdames et Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 € à l'association Aquitaine International, comme participation au fonctionnement de l'Euro Info Centre Bordeaux Aquitaine en 2005,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir en vue de régler les modalités de versement de la subvention communautaire ;

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6574, fonction 900 du budget de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2005**

